

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**21**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 5 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le cinq du mois de juillet à onze heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à l'hôtel Rivage - 33 avenue du Petit Port à Anancy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

17 JUIL. 2024

Déposée en  
Préfecture le

17 JUIL. 2024

### Etaient présents

François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Avait donné procuration

Magali MUGNIER à Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Charlotte JULIEN, Catherine MERCIER-GUYON

Pierre BRUYERE est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **BHNS - SILLINGY-GILLON - MANDAT À TERACTEM - QUITUS**

Vu les articles 1369 et suivants du Code civil ;

Vu l'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes ;

Vu les articles L. 2211-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération d'Anancy et des Communautés de Communes du Pays d'Alby, de la Filière, de la Rive Gauche du Lac d'Anancy et de la Tournette ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Anancy ;

Vu la délibération n° 2012-42 du 17 Février 2012 de la Communauté d'Agglomération d'Annecy attribuant à Teractem le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du bus à haut niveau de service Sillingy – Gillon ;

Le Grand Annecy a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la société Teractem le pilotage de l'opération pour la réalisation du bus à haut niveau de service (BHNS) SILLINGY – GILLON.

Les travaux sont achevés conformément au programme et ont été réceptionnés le 30 Juin 2017.

Le bilan de clôture présenté par Teractem fait ressortir un montant total de dépenses de 8 305 777.85 € TTC. Par ailleurs, le montant total des recettes est de 8 511 537.29 €.

Il en résulte un excédent de recettes à percevoir par le Grand Annecy de 205 759.44 €.

Le bilan du mandat s'établit comme suit :

DEPENSES	Total (en €)	RECETTES	Total (en €)
Etudes	123 170.03	Versement collectivités	8 510 839.08
Travaux	7 210 025.26	Produit financiers	698.21
Honoraires	932 571.74		
Frais financiers	162.04		
Frais divers	39 848.78		
<b>TOTAL</b>	<b>8 305 777.85</b>		<b>8 511 537.29</b>

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe des transports sur l'AP 140.

#### LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver le bilan de clôture définitif du mandat pour la réalisation du BHNS Sillingy – Gillon au montant indiqué ci-dessus ;
- d'approuver la perception de l'excédent pour un montant de 205 759.44 € ;
- de donner quitus à Teractem de sa mission de mandataire ;
- d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Pierre BRUYERE

Pour extrait conforme  
La Présidente,



Frédérique LARDET.